Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501364-20251217-DL2025131-DE

DL-2025-131
17 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'Espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, GOISET, BARRÉ-VILLENEUVE, MOREL, CORNILLAUD, PIGEON, BOTREL, LETORT, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, NAULET, TESSIER, BERTIN, OLLIVRY, LEFEUVRE, DELAUNAY, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, GUAIS, CHEVALIER, CLERMONT ;
Absents : Mme MORVAN, Mme PABOEUF, Mme BLANCHET-DEAL ;
Absents représentés : MME CÉZÉ à M. MOREL, Mme MONNIER à M. CORNILLAUD ;

Secrétaire de séance : M. MOREL

JANZE
MAIRIE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

VILLE DE JANZÉ
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61
mairie@janze.fr

DATE DE CONVOCATION
09/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Votants	26

VOTE

Type	Unanimité
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

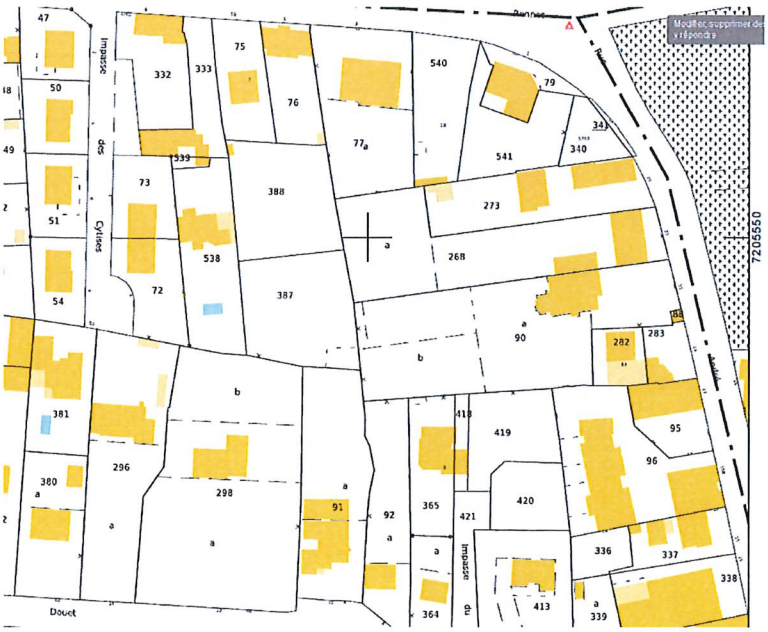
DL-2025-131

URBANISME

ACQUISITION PARCELLE AH 387

Acquisition parcelle AH 387 – 21 rue André de Villoutreys – M. et Mme RENAUDIN

La Commune souhaite acquérir auprès de Madame et Monsieur RENAUDIN Marie-Françoise & Yves la parcelle AH n°387 (1200 m²) constituant aujourd'hui le fond de jardin de leur habitation située 21 rue André de Villoutreys.
La parcelle AH n°387 est un espace enherbé, planté de plusieurs arbres remarquables (notamment plusieurs chênes centenaires).
Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'orientation d'aménagement n°5 du Plan Local d'Urbanisme – rue de Rennes. Les parcelles sont en zone UOr au PLU.
L'emprise de ces parcelles est aujourd'hui enclavée et accessible uniquement via la propriété de M. et Mme RENAUDIN mais le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Janzé est propriétaire de la parcelle AH n°91. Un accès est possible pour la commune depuis cette parcelle.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501364-20251217-DL2025131-DE

DL-2025-131

Il est proposé une acquisition au prix de 41 € du m² (prix estimé par le service des Domaines).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'aimable des biens et droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15/01/2014, modifié le 29/01/2025, et notamment l'orientation d'aménagement n°5 – rue de Rennes,
Vu l'avis des Domaines en date du 04/06/2025 au prix de 41 € du m²,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *VALIDE l'acquisition de la parcelle AH n°387 (1200m2) au prix de 41€ du m2.*
- *NOTE que les frais d'acte et les frais de bornage éventuels seront pris en charge par la Commune.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à cette acquisition.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures ; Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Pierric MOREL

Le Maire,
Hubert PARIS

MAIRIE DE JANZE
R.F.
35150